

**RÉPONSE DE MONSIEUR SÉBASTIEN LEROY,
MAIRE DE
MANDELIEU LA NAPOULE**

**CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA
GESTION DE LA COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE**



Ville de
Mandelieu-La Napoule



Le Maire

Direction Générale des Services
Dossier suivi par M. RUBAUDO
dgs@mairie-mandelieu.fr

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Madame Nathalie GERVAIS
Présidente
17 rue de Pomègues
13295 - MARSEILLE Cedex 08

Le **04 NOV. 2024**

Objet : Contrôle n°2023-002105 - Réponse aux notifications des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Mandelieu la Napoule

N/REF : IQ / LR / DK / SL

Madame la Présidente,

Par lettre du 3 octobre 2024, réceptionnée le 7 octobre suivant, vous m'avez fait parvenir le rapport d'observations définitives établi pour l'exercice 2018 jusqu'à la période la plus récente. Ce dernier fait suite aux échanges intervenus les 20 juin et 20 juillet 2024 entre votre chambre et la Commune sur les éléments de votre rapport provisoire.

A la lecture de votre rapport définitif, je constate que très peu des réponses apportées par la Commune en date du 20 juillet 2024 ont été prises en compte. Je ne reprendrai pas ici l'entièreté des éléments communiqués par mes services, cependant quelques points méritent d'être relevés :

En effet, je tiens à préciser que le recours à l'emprunt réalisé en 2021 et 2022, ne constitue en rien une irrégularité, mais correspond au contraire à l'anticipation du financement de grands projets inscrits au mandat (rénovation urbaine du quartier historique de Capitou, l'acquisition de parcelles appartenant à l'entreprise ESCOTA et la réhabilitation du bord de mer).

C'est donc un choix politique et stratégique fort complètement assumé au regard des taux d'intérêts qui étaient historiquement au plus bas sur cette période. Ces emprunts n'ont aucunement dégradé la capacité de désendettement de la Commune. Ils ont au contraire permis de garantir une bonne gestion des deniers publics. Cette bonne gestion se traduit par une stabilité des taux communaux depuis 15 ans.

Dans votre rapport, vous maintenez vos critiques concernant le mode de gouvernance du port de la Rague pour la période 2018-2021.

Or, je vous rappelle tout de même que sur cette période, la gestion du port était concédée à un exploitant privé jusqu'au 31 décembre 2021 et que l'autorité portuaire était partagée avec la Commune de Théoule-sur-Mer. Ce partage ayant été lui-même organisé par l'Etat, propriétaire du domaine public portuaire, au travers de l'arrêté préfectoral de transfert de compétence et ce jusqu'à sa modification en 2022.

Il m'est donc impossible de ne pas réagir sur de telles critiques, mettant en cause la responsabilité de la Commune de Mandelieu la Napoule, alors que celle-ci n'avait aucun pouvoir pour agir seule à ce moment-là.

En outre, depuis la reprise du port de la Rague par la ville de Mandelieu la Napoule, désignée comme gestionnaire unique du Port par l'Etat, la réglementation est respectée et les commissions sont régulièrement consultées comme le démontre les productions qui vous ont été communiquées en réponse à votre pré-rapport provisoire du 20 juin 2024.

Enfin, sur le volet marchés publics, vous vous êtes plus particulièrement intéressés à la décision de déclaration sans suite de la procédure d'assistance et de conseil au maître d'ouvrage pour l'exploitation du Port de la Rague, puis de sa relance et enfin des marchés d'acquisition d'engins de levage.

En ce qui concerne le premier dossier, et nonobstant les réponses claires et circonstanciées apportées par mes services, vous persistez à affirmer que la déclaration sans suite n'est pas justifiée, étant précisé que l'appréciation de celle-ci et son bienfondé relèvent de la seule compétence du juge administratif.

En outre, je suis quelque peu surpris de par certaines de vos positions concernant l'examen des offres de la procédure susvisée relancée. Compte tenu des éléments du dossier et des explications communiquées par mes services, vos positions reflètent manifestement une volonté marquée d'identifier des infractions qui n'en seraient pas, et ce, en contradiction des règles de la commande publique que vous n'hésitez pas à dénaturer.

Je ne peux donc que m'opposer à ces dernières observations, plus proches de « l'allusion », que de la démonstration juridique et donc purement inacceptables. La subjectivité de l'analyse réalisée par votre institution laisse à réfléchir !

Concernant le dernier dossier relatif à l'acquisition d'engins de levage pour le port, vous dites avoir relevé une erreur de computation des seuils dans la procédure d'appel d'offres publiée le 05/10/2023. Mes services vous ont précisé que le choix de ce changement de procédure, effectué au lendemain de l'envoi de la publicité, avait été motivé par la prise en compte de prestations de location d'engins similaires, afin, justement, d'éviter tous risques en termes de computation des seuils.

Si cette précaution juridique, librement choisie par la Collectivité, n'avait pas été mise en œuvre, rien n'aurait permis de la relever et vous n'en auriez rien su ! Dans ces conditions, est-il réellement judicieux de soulever ce point qui, de plus, a été corrigé spontanément, si ce n'est à mentionner un élément à votre rapport ?

Ce que je relève néanmoins, c'est la faible portée et la consistance de ce rapport, à ma plus vive satisfaction parce qu'il démontre ainsi, en dépit d'une instruction à charge, une bonne administration par les services, une bonne gestion des deniers publics et des procédures afférentes à son fonctionnement.

Ce sont là les éléments que je tenais à rappeler à votre chambre, mais aussi à porter à la connaissance du public qui aura accès à votre dernier rapport qui n'a pas tenu compte des éléments de réponses de ma Commune.

Enfin, compte tenu de l'état général des finances publiques de ce pays qui se réfèrent à une doctrine désuète et inefficace, je ne peux que me féliciter de la stratégie financière et des résultats de la Ville de Mandelieu-La Napoule.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de toute ma considération.



Le Maire,
1er Vice-Président de l'Agglomération Cannes Lérins
Sébastien LEROY

